BAC DE SES · SESSION 2022

EC3 · Raisonnement sur dossier documentaire

Asie | Jour 1 · sujet A | Justice sociale

Vous montrerez que la protection sociale contribue à la justice sociale.



LES CONSEILS DE TON PROF

Pour réussir cet exercice

- Rédige une introduction, un développement en plusieurs parties, puis une conclusion.
- Rédige chaque partie avec la méthode AEI : Affirmation, Explication, Illustration.
- Utilise tous les documents, en combinant tes connaissances et les données des documents.
- Fais attention à ce que chaque partie réponde explicitement à la question posée, pour éviter le hors-sujet.
- Temps conseillé : environ 2 h à 2 h 30.



Besoin d'un coup de pouce ?

Des sujets corrigés, des fiches de révision et des quiz t'attendent dans l'appli SOS SES : app.sosses.fr

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire
(10 points)

Cette partie comporte trois documents.

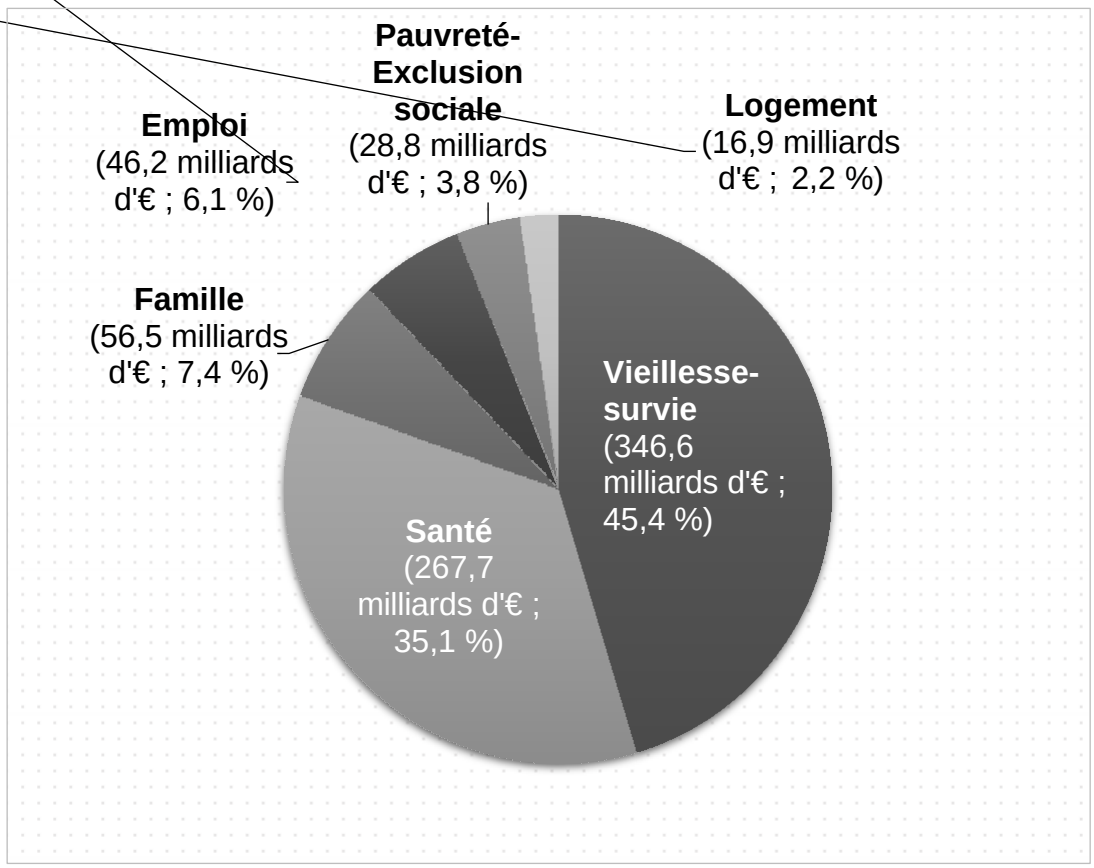
Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que la protection sociale contribue à la justice sociale.

DOCUMENT 1

La protection sociale a une double logique. La logique d'assurance […] cherche à maintenir le niveau de vie en cas de réalisation des risques sociaux. Elle met en œuvre une solidarité professionnelle fondée sur une relation étroite avec les références d'emploi et fait appel à des contributions assises sur les revenus d'activité pour financer les prestations. La logique d'assistance, qui s'inscrit dans une conception minimaliste de la protection sociale ciblée sur les besoins, est au contraire ancrée sur les valeurs de solidarité nationale et d'aide aux populations vulnérables ou démunies. Elle repose sur un financement par l'impôt et donne lieu à des prestations sous conditions de ressources. […] La protection sociale n'existe de toute façon que si elle dispose des fonds nécessaires à son financement. Or la collecte de ces fonds s'effectue auprès des contribuables par l'impôt et auprès des salariés sur les revenus professionnels. Les entreprises et les ménages participent donc toujours au financement de la protection sociale, soit directement par le biais de la cotisation sociale, […] soit indirectement par la voie de la fiscalité. […]

Source : Chantal EUZEBY et Julien REYSZ, *La dynamique de la protection sociale en Europe,* 2014.

DOCUMENT 2



Prestations de protection sociale, par risque social, en milliards d'euros et en % du total, en France en 2019

Source : d'après la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES), 2020.

DOCUMENT 3

Effet de la redistribution sur le taux de pauvreté (à 60 % du revenu médian[1]), selon diverses caractéristiques sociodémographiques

			Taux de pauvreté (en % de la population totale)	
			Avant redistribution (en %)	Après redistribution (en %)
Ensemble			22,2	14,0
Sexe	Femme		22,9	14,4
	Homme		21,4	13,6
Type de ménage	Personne seule		23,5	15,9
	Famille monoparentale	Avec 1 enfant	38,9	24,1
		Avec 2 enfants ou plus	60,4	39,9
	Couple	Sans enfant	8,1	6,2
		Avec 1 enfant	12,5	8,1
		Avec 2 enfants	15,2	9,0
		Avec 3 enfants	35,6	18,2
		Avec 4 enfants ou plus	61,9	38,0
Tranche d'âge	Moins de 20 ans		33,2	20,1
	20 à 29 ans		27,5	19,0
	30 à 39 ans		23,1	13,1
	40 à 49 ans		21,3	13,5
	50 à 59 ans		17,4	12,2
	60 ans et plus		11,7	7,6
Statut d'activité (personnes de 18 ans et plus)	**Actifs**		**16,6**	**10,8**
	Actifs occupés		12,7	7,7
	Dont salariés		11,7	6,4
	Dont non-salariés		19,6	17,5
	Chômeurs		52,3	38,3
	Inactifs		**22,3**	**14,5**
	Retraités		11,9	7,4
	Autres inactifs		46,7	31,1
Situation face au handicap (personnes de 15 ans et plus)	Personnes qui ne sont pas en situation de handicap ou de perte d'autonomie		18,3	12,0
	Personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie		32,3	17,8
	Dont celles qui ont moins de 60 ans		48,3	25,8
	Dont celles qui ont 60 ans ou plus		20,0	11,6

Source : d'après la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES), 2019.

1 : 60 % du revenu médian : sont considérées comme pauvres les personnes dont les revenus sont inférieurs à 60 % du revenu médian (seuil de pauvreté).

Note : le taux de pauvreté mesure la part de la population totale vivant sous le seuil de pauvreté.